

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 avril 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 16
 - Présents : 13
 - Votants : 16
- Date de la convocation :** 28/03/2024
Date d'affichage : 28/03/2024

Présents :

Mesdames : Jacqueline TARDIVEL, Aurélie POIRIER, Nathalie FUSELLIER, Floriane DUPUY-REDCENT, Béatrice CANONNE
Messieurs : Thierry PAPOT, Manuel DA SILVA, Thierry GROSBOIS, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER, Robert PLU

Absents excusés : Madame Elodie MARCHAND, Madame Sandra RIQUIN et Monsieur Christian PACORY

Absente, a donné pouvoir :

- ↳ Madame Elodie MARCHAND donne pouvoir à Monsieur Manuel DA SILVA
- ↳ Madame Sandra RIQUIN donne pouvoir à Madame Aurélie POIRIER
- ↳ Monsieur Christian PACORY donne pouvoir à Monsieur Florent POIRIER

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la Séance du 03 avril 2024 à 20 heures par Madame Jacqueline TARDIVEL, Première Adjointe au Maire qui préside le début du Conseil Municipal en raison du retard de Monsieur le Maire.
Monsieur le Maire ayant été retenu par une réunion au SMBAA.

Monsieur Jacky PASQUIER est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2024 est approuvé à l'unanimité. Monsieur Patrice NEAU demande à ce que soit rajouté dans la **Délibération N° 14-03/2024-04 « Projet d'aménagement de la voie verte (Samur→Vernantes) »** qu'une convention a été signée avec la SNCF concernant l'autorisation d'un passage à niveau de l'itinéraire PDIPR « Grande Boucle » destinée aux chevaux et VTT ; et qu'il y a deux tronçons distincts « VIVY LONGUÉ » et « VIVY BLOU VERNANTES ».

Madame Jacqueline TARDIVEL demande à l'ensemble du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour de la séance.

↳ 14. L'harmonium

↳ 15. Etude / impact SIEA pour l'extension de la Maison de Santé

En l'absence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à la majorité de rajouter ces deux points.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

| | |
|-------------|---|
| ENTREPRISE | Sarl DEVAUD |
| DESIGNATION | Remplacement d'un hublot et son profil aluminium à la salle de sports |
| PRIX HT | 2 345.00 € |
| PRIX TTC | 2 579.50 € |

2 -

| | |
|-------------|---|
| ENTREPRISE | ARENIS |
| DESIGNATION | Nettoyage des vitres de la salle de sport |
| PRIX HT | 590.00 € |
| PRIX TTC | 708.00 € |

3 -

| | |
|-------------|---|
| ENTREPRISE | Didier MEME MENUISERIE |
| DESIGNATION | Travaux au logement de La Poste (pose de menuiserie et porte PVC) |
| PRIX HT | 1 419.40 € |
| PRIX TTC | 1 703.28 € |

4 -

| | |
|-------------|---|
| ENTREPRISE | Entreprise GABRIEL |
| DESIGNATION | Travaux d'aménagement de l'ancienne poste en bureaux et sanitaires ADMR |
| PRIX HT | 6 163.42 € |
| PRIX TTC | 7 396.10 € |

5 -

| | |
|-------------|--|
| ENTREPRISE | LA PLAQUE CAROLANDAISE |
| DESIGNATION | Travaux ancienne poste (démolition de cloisons, réaménagement en cloisons , plafond et divers) |
| PRIX HT | 3 959.72 € |
| PRIX TTC | 4 751.66 € |

6 -

| | |
|-------------|--|
| ENTREPRISE | Chevallier Pascal/Couverture |
| DESIGNATION | Travaux ancienne poste (pose de tuyaux de descente d'eau pluviale) |
| PRIX HT | 1 718.75 € |
| PRIX TTC | 1 890.63 € |

7 -

| | |
|-------------|--|
| ENTREPRISE | R4S Plomberie |
| DESIGNATION | Travaux ancienne poste (Poste d'une toilette et d'un évier de cuisine pour l'ADMR) |
| PRIX HT | 4 510.36 € |
| PRIX TTC | 5 412.43 € |

8 -

| | |
|-------------|---|
| ENTREPRISE | Champenois |
| DESIGNATION | Produits d'entretien pour la Pêche, la salle des sports, l'école, la salle des fêtes, le stade et la mairie |
| PRIX HT | |
| PRIX TTC | 639.08 € |

9 -

| | |
|-------------|---|
| ENTREPRISE | WÜRTH |
| DESIGNATION | Fournitures diverses pour les services techniques |
| PRIX HT | |
| PRIX TTC | 473.11 € |

L'agent comptable présente et détaille le budget au Conseil Municipal.
La commission budget s'étant réunie le vendredi 22 mars 2024.

Arrivée de Monsieur le Maire à 20h30 qui préside la séance.

DEL N° 03-04/2024-01 - Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du document établi par les services du Trésor Public.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 du Receveur.

DEL N° 03-04/2024-02 - Approbation du compte administratif 2023

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote. Nombre de votants : 15 - Nombre de voix pour : 15
Le Conseil Municipal, sur proposition de la Première Adjointe, approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 qui s'élève en section de fonctionnement à **2 162 952.76 €** en recettes et à **1 421 711.64 €** en dépenses ; il dégage donc un excédent de : **741 241.12 €**.
En investissement, les recettes de **1 097 643.65€**, et les dépenses sont de **1 538 880.05 €**, soit un résultat déficitaire de **441 236.40 €**, donc un résultat global définitif de clôture de **300 004.72 €**.

DEL N° 03-04/2024- 03 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

- **400 936.40 €** à la section d'investissement (déficit corrigé) - recette (compte 1068)
- **340 304.72 €** à la section de fonctionnement - recette (compte 002)

DEL N° 03-04/2024- 04 - Vote des taux d'imposition 2024

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux des contributions directes pour l'année 2024 et de les maintenir, ainsi qu'il suit, identiques à ceux fixés pour 2023. Néanmoins, l'augmentation de la base de la valeur locative revue à la hausse par les services fiscaux du fait de l'inflation importante de 2023 entrainera une hausse de la taxe.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **41.65%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **32.51%**
- Taxe d'habitation (TH) : **12.05**

DEL N° 03-04/2023-05 Vote du budget primitif 2024

Le budget de la commune s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : **2 105 919 €**
Section d'investissement : **1 165 387 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de la commune et autorise la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

DEL N° 03-04/2024-06 - Compte-rendu d'activité (C.R.A.C.) ALTER pour la Dustrie au 31/12/2023

Monsieur le Maire, soumet le compte rendu d'activité à la Collectivité (C.R.A.C) au 31/12/2023 au Conseil Municipal.

Vu la Convention Publique d'Aménagement approuvée le 11 octobre 2004,

Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2023 établi par Alter Cités,

Vu le Compte rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C.) présenté par Alter Cités (annexé à la présente),

Le Conseil Municipal de la commune de Vernantes après en avoir délibéré :

☞ Approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31/12/2023 portant les dépenses et les recettes de l'opération inchangées à hauteur de **2 884 K€ HT**.

DEL N° 03-04/2024-07 - Adhésion 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu une demande d'adhésion pour 2024 du CAUE (Conseil d'Architecte, d'Urbanisme et de l'environnement) - sachant que la commune de Vernantes n'était pas adhérente en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas adhérer au CAUE pour l'année 2024.

DEL N° 03-04/2024-08 - Création d'un poste d'archiviste contractuel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir rendez-vous prochainement avec un archiviste contractuel afin de faire un point sur sa mission ainsi que sur les fournitures qui lui seront nécessaires.

Temps estimé par le responsable des archives départementales venu faire un état à Vernantes : 4 mois de travail environ.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la situation des archives communales nécessitant des travaux importants de classement. Pour cela il avait alerté Madame VERRY, Directrice des Archives Départementales du Maine-et-Loire - qui lui a proposer une intervention de classement par un archiviste.

☞ Vu le Code général de la fonction publique, article L332-23, relatif au recrutement d'un agent non titulaire pour faire face à un besoin occasionnel

☞ Considérant les tâches d'archivage nécessaires à accomplir dès que possible ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide la création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine pour effectuer le classement des archives de la commune afin de faire face à ce besoin occasionnel,
- Donne son accord pour le recrutement d'un agent contractuel et approuve le contrat à durée déterminée correspondant. La rémunération sera réalisée sur la base du traitement brut indiciaire du grade d'attaché de conservation du patrimoine,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener les démarches nécessaires et signer ledit contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires relatives à ces décisions.

DEL N° 03-04/2024-09 - Coût d'un enfant scolarisé Ecole Publique/Ecole Privée (55 euros)

Madame Aurélie Poirier expose avoir revu le coût d'un enfant scolarisé à la hausse.

La dernière hausse datait de 2014, où il avait été voté la somme de 45 euros / enfant scolarisé et habitant à Vernantes. Après études des factures des différents postes (fournitures, autres frais et EPRIMO) attribués à l'école publique, et en tenant compte des augmentations du coût de la vie, Madame Aurélie Poirier propose 55 euros / enfant scolarisé et habitant à Vernantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'attribuer 55 euros par enfant scolarisé à l'école privée et l'école publique et habitant à Vernantes.

DEL N° 03-04/2024-10 - Convention tripartite Anjou Fibre / pré fibrage tranche 2 phase A

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit signer une convention de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique en lotissement, en immeuble régi par l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 (Association Syndicale de propriétaires) ou en ZAC (article L311-1 du code de l'Urbanisme). Nouvelles constructions Pré Fibrées - REF : VDRANFI-168_VERNA_VERNA01_ZAC DE LA DUSTRIE-TR2 - PHASE A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la Société ALTER Cités, la Société Anjou Fibre, et la Commune de Vernantes.

DEL N° 03-04/2024-11 - Création d'une commission inondations

Monsieur le Maire explique que M. Pascal LAIGLE, référent Chartre Forestière et très au fait des variations et problèmes climatiques, avait évoqué lors d'un rendez-vous de la nécessité à terme de créer des bassins de rétention pour limiter les inondations. Il estime que sur la commune de Vernantes il y aurait besoin de 4 bassins de rétention. Une rencontre a eu lieu avec deux chargés de mission des risques inondations de l'agglomération de Saumur. Il en ressort la nécessité aujourd'hui de créer une commission inondations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de créer une commission inondations avec les élus suivants :

Monsieur Manuel DA SILVA, Monsieur Etienne MOREAU, Monsieur Jacky PASQUIER, Monsieur Thierry GROSBOIS et Madame Floriane DUPUY-REDCENT.

DEL N°03-04/2024-12 - Adressage de la Dustrie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui a été envoyé avec la convocation un plan de la Dustrie afin de nommer des rues et impasses.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité et selon le plan joint de nommer :

1. La voie qui débouchera sur la rue Eugène Livet : rue de la Dustrie
2. La voie qui débouchera sur la rue Flandre Dunkerque : rue de la Dustrie
3. La voie qui débouchera sur le Hameau du Lathan : rue Hameau du Lathan
4. Impasse de la Dustrie
5. Impasse Hameau du Lathan

DEL N°03-04/2024-13 - Noms de Résidence pour les logements Saumur Habitat «rue de Mouliherne »

Monsieur le Maire explique avoir reçu une proposition de nomination des projets Saumur Habitat situés rue de Mouliherne.

Ainsi, après avoir consulté une historienne locale, Saumur Habitat propose que le projet incluant les 7 logements s'appelle L'Aubel (qui est le nom d'un arbre de la région) et que le projet des 4 logements s'appelle Adèle de Maillé (qui a été une donatrice de la région pendant la période de 1642).

Aucune plaque ne sera installée sur les résidences - il s'agit juste d'un nom de résidence en interne pour distinguer les programmes de SAUMUR Habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de nommer :

- Les 7 logements Saumur Habitat situés rue Beausoleil : « L'Aubel »
- Les 4 logements Saumur Habitat situés rue de Mouliherne : « Adèle de Maillé »

DEL N°03-04/2024-14 - L'HARMONIUM DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé une participation de 50% pour la restauration de l'Harmonium.

Or le montant de la restauration de l'Harmonium a augmenté et est passé à 1 911.00 euros (au lieu de 1 781.00 euros). Il est donc nécessaire de délibérer sur la somme exacte - afin que les 50% soient versés sous forme de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 955.50 euros à la Paroisse Sainte Marie et Saint Jean du Lathan.

DEL N°03-04/2024-15 -Etude impact SIEA

Monsieur Etienne MOREAU expose au Conseil Municipal la nécessité de prendre une délibération sur l'engagement financier de la commune dans le projet d'extension de la Maison de Santé. Toutes les communes devront délibérer à ce sujet suite à l'étude d'impact pluriannuelle demandée à la Trésorerie. Ce document viendra compléter le dossier de demande de subvention pour la DETR.

Aujourd'hui le SIEA est un syndicat qui ne perçoit pas de fiscalité et qui est géré par l'argent des communes : Vernantes, Vernoil-le-Fourrier et Courléon. Lors du dernier conseil syndical du SIEA Monsieur Etienne Moreau avait demandé aux communes si elles étaient d'accord pour ce projet d'extension de la Maison de Santé. Toutes y ont répondu favorablement. Aussi, il est nécessaire aujourd'hui de délibérer sur un engagement financier et donc sur un montant participatif, afin de pouvoir prétendre à une subvention DETR et/ou autres.

Monsieur Etienne MOREAU rappelle le coût total du projet : 367 300 euros HT. Sachant que pour prétendre à une subvention DETR et/ou autres, il faut que le syndicat apporte un autofinancement au minimum de 20%. Monsieur Etienne MOREAU avait précisé aux communes concernées que le Syndicat « SIEA » pourrait peut-être fournir les 20% sur ses propres fonds. Or aujourd'hui et dans un souci de ne pas « assécher » les fonds du SIEA, il est préférable de demander un engagement financier aux communes. Car rappelons-le, les subventions arrivent en fin de projet. Il faut donc conserver une trésorerie nécessaire.

Aussi et après le projet détaillé énoncé par Monsieur Etienne MOREAU, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord de verser la somme de 40 300 euros pour le financement de l'extension de la Maison de Santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'engagement financier de la commune dans le projet d'extension de la Maison de Santé pour un montant de 40 403 euros.

Informations :

- Prochain conseil municipal en raison des ponts du mois de mai : **Le mercredi 15 mai 2024 à 20h00**
- **Grille de présences à la tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 09 juin 2024**

↳ Etant précisé que le scrutin sera ouvert de 8h00 à 18h00 (à l'exception de la ville d'Angers où il sera ouvert de 8h00 à 19h00)

| HORAIRES | |
|-----------------------------|--|
| <u>8H00 - 10H00</u> | Robert Plu Jacky Pasquier Aurélié Poirier |
| <u>10h00 - 12h00</u> | Manuel DA SILVA Patrice NEAU Thierry GROUSBOIS |
| <u>12H00-14H00</u> | Thierry PAPOT Florent POIRIER Floriane DUPUY REDCENT |
| <u>14H00-1600</u> | Béatrice CANONNE Nathalie FUSELLIER Elodie Marchand |
| <u>16H00-18H00</u> | Etienne MOREAU Jacqueline TARDIVEL |

- **Dates d'inaugurations :**

↳ Le samedi 08/06/2024 à 11h00 Inauguration des Petites Maisons des Frères Champneuf.
↳ Le samedi 15/06/2024 à 11h00 Inauguration du City Stade

- **Cinéma de plein air :**

↳ Le mardi 27 août 2024 au parc de la Fligotière à Vernantes (salle des fêtes).

- **Intervention de Madame Jacqueline TARDIVEL :**

↳ Porte Drapeau pour les jeunes : Suite à la présentation faite lors du bureau communautaire du 14 mars dernier, il a été présenté l'association « Union Nationale des combattants - Cadets de Saumur ». L'association souhaite former des jeunes porte-drapeaux dans chaque école du territoire Saumur Val de Loire - ainsi qu'au sein des CMJ des communes n'ayant pas d'école - afin de participer aux cérémonies des différentes communes du territoire, dans un objectif de transmission du devoir de mémoire. Pour ce faire, afin d'acquérir des drapeaux au format adapté pour les enfants, l'association sollicite le soutien financier des maires de l'Agglomération pour un montant de 30 euros par drapeau. Il est donc demandé aux communes leur souhait de participation ou non.

↳ Inauguration du local L'outil en main **le samedi 13 avril 2024.**

↳ **Dimanche 21 avril 2024 à 16h00** - Concert de l'Harmonie de Vernois à la Salle des Fêtes de Vernantes - Entrée : gratuite.

- **Plan Vigipirate - Urgence Attentats**

Dans ce contexte, il est nécessaire de sécuriser les événements et grands rassemblements tels que la fête de la Pentecôte et la fête des Vernantais. Une organisation bien précise est en cours d'organisation.

- **Intervention de Monsieur Florent POIRIER :**

↳ Foyer d'Hébergement du Grand Chêne : Monsieur Florent Poirier a été interpellé par rapport à l'éclairage de certaines portions de routes, de la dangerosité au niveau de la sortie du site et du feu clignotant au niveau de la Gendarmerie.

↳ **14 avril 2024** le club de Judo de Saumur organise un tournoi à la salle des sports de Vernantes avec un accueil pouvant aller jusqu'à 200 judokas.

↳ Création d'un groupement de jeunes ASRVV

↳ Entretien Salle des Sports et locaux de foot. Monsieur Florent Poirier a été alerté à plusieurs reprises de l'état des locaux après certaines manifestations. Monsieur Florent Poirier a fait des rappels à l'ordre aux clubs concernés.

↳ Le comité des Fêtes de Vernueil-le-Fourrier organise en collaboration avec le comité des Fêtes de Vernantes le 20 juillet une fête qui doit se dérouler à Vernueil-le-Fourrier. Or s'il pleut, le comité des Fêtes de Vernueil-le-Fourrier demande la possibilité d'occuper la salle de sports de Vernantes.

Réponse des élus : Si la salle de sports n'est pas disponible à Vernueil-le-Fourrier, il va de soit de proposer la salle de sports de Vernantes. Il faudra que le Comité des Fêtes de Vernueil-le-Fourrier s'occupe de la logistique et notamment de la protection du sol.

■ **Prochain conseil municipal :**

Le prochain conseil municipal aura lieu le **MERCREDI 15 MAI 2024 à 20 heures** avec une intervention de l'Agglo Eaux Saumur Val de Loire

En l'absence d'information et question, la séance est levée à 23H20.

Le secrétaire de séance,

Jacky PASQUIER



Le Maire,

Thierry PAPOT

